

ABONNEMENT

**Saumur**

Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7

**Poste**

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 MAI

## LES MONARCHISTES ET LE CENTENAIRE DE 1789

Le Comité royaliste de la Gironde adresse au *Nouvelliste de Bordeaux* la communication suivante :

« A la veille des élections générales, les républicains ont senti le besoin de faire oublier « les grands ancêtres de 1793 » et de revendiquer pour leur parti le mérite et la gloire des réformes réalisées, sur l'initiative et avec le consentement du Roi, par l'assemblée monarchique de 1789.

« Le gouvernement de la République a décidé de célébrer officiellement, le 5 mai, le centenaire de la réunion des États-Généraux à Versailles.

« L'histoire de la Révolution est trop connue aujourd'hui, la part de chacun dans les événements de cette époque a été trop nettement établie pour que des confusions soient à craindre et pour que les républicains puissent espérer se faire attribuer, dans l'œuvre de 1789, autre chose que la journée d'émeute du 14 juillet.

« Le reste ne leur appartient pas.

« C'est la France monarchique qui, le 5 mai 1789, se réunissait à Versailles sur l'appel de son Roi, dans la personne de ses représentants, régulièrement élus par la nation (1).

« C'est la France monarchique qui a définitivement supprimé les privilèges de l'ancien régime.

« C'est la France monarchique qui a proclamé l'égalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'impôt.

« C'est la France monarchique qui, d'accord avec son Roi, a restauré les libertés publiques.

« C'est la France monarchique enfin qui a fondé la société moderne.

« Cette œuvre de rénovation, cette évolution pacifique et féconde s'accomplissait tout naturellement sous la protection de l'illustre Maison qui, pendant huit siècles, avait constamment dirigé le pays dans les voies du progrès, lorsque des ambitieux, habiles à exploiter à leur profit les passions populaires, vinrent tout interrompre et jetèrent la France pour cent ans hors de sa voie, en substituant, par la violence et par le crime, la République à la Monarchie.

« La France décapitée, incapable de cette suite dans les desseins, de cette persévérance dans l'action, de cette stabilité dans le pouvoir, sans lesquelles il n'y a pas de progrès, et que seul peut assurer un gouvernement héréditaire, fut dès lors livrée, presque constamment, aux agitations stériles et aux aventures sanglantes de l'esprit révolutionnaire et républicain.

« On peut dire que notre chère patrie a été, depuis ce moment, arrêtée dans sa croissance.

(1) La population de la France était alors de 26 millions d'habitants. Les députés aux États-Généraux furent élus par 6 millions d'électeurs.

« C'est aux effets de cet esprit antinational qu'elle doit d'en être réduite aujourd'hui à envier la prospérité des nations de l'Europe, dont elle était autrefois la reine, mais qui n'ont pas cessé de grandir autour d'elle, grâce à leur inviolable attachement aux institutions et aux Monarchies héréditaires qu'elles ont à leur tête.

« Ce que nos républicains d'aujourd'hui affectent de voir dans l'année 1789, c'est la préface des années révolutionnaires qui ont suivi. Ce qu'ils veulent célébrer, ce n'est pas le souvenir de l'œuvre nationale accomplie dans ce temps-là et détruite deux ans après par leurs dignes ancêtres ; c'est la première apparition des chimères, des passions subversives et des haines aveugles dont la République n'est, chez nous, que l'exploitation.

« Nous ne nous joindrons donc pas, nous autres conservateurs et royalistes, à ces solennités mensongères dans leur forme aussi bien que dans leur but. Nous laisserons les républicains fêter, aux frais des contribuables, les ombres et les taches de l'année 1789, et nous rendrons hommage aux grands souvenirs de cette époque en nous préparant à reprendre l'œuvre de réparation et de progrès accomplie par nos pères, au point où elle a été interrompue par les révolutionnaires.

« Dans quelques mois, la France élira des députés qui, comme ceux d'il y a cent ans, auront à supprimer les abus d'un régime définitivement condamné, à rétablir l'ordre dans les finances et à faire disparaître les déficits des budgets ; — à proclamer l'égalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'impôt, sans distinction de naissance, de profession et d'opinion ; — à faire de la liberté le bien commun de tous les Français et non point le monopole d'une coterie victorieuse !

« Le 5 mai, en évoquant le souvenir des États-Généraux de 1789, nous demanderons à Dieu qu'il nous aide à en élire de semblables en 1889, afin que notre chère patrie, rentrée enfin dans sa voie, après un siècle de douloureux épreuves, puisse prochainement reprendre sa marche vers le progrès, sous l'égide tutélaire de la Monarchie « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions ».

« Électeurs de la Gironde,

« Fêtons tous, fêtons dignement le grand Centenaire en préparant avec ardeur, avec confiance, la prochaine revanche des véritables héritiers de 1789 sur les hommes de 1793.

« LE COMITÉ ROYALISTE DE LA GIRONDE. »

### LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN 1890.

Voici l'étonnante nouvelle que nous lisons dans la France :

« On nous a assuré que le gouvernement, convaincu de l'accueil réservé par le pays aux députés actuels, a l'intention de tenter le coup suivant pour reporter les élections au mois de mai 1890 :

« On sait que la rentrée des Chambres est fixée au 14 mai, mais les députés sont décidés à ne pas siéger pendant l'Exposition. Dans ces conditions, la session qui va s'ouvrir ne durerait que quelques jours et le budget serait ren-

voyé à la prochaine rentrée des Chambres.

« On fixerait probablement la date du 1<sup>er</sup> septembre pour la reprise des travaux, soit après les Conseils généraux d'août, car on ne peut procéder aux élections générales pendant la période d'appel des réservistes ou territoriaux ; il faudrait donc choisir le 22 septembre pour le premier tour de scrutin.

« La période électorale minimum étant de vingt jours au moins, la Chambre n'aurait à siéger que dix jours au plus.

« Durant ce temps, elle ne pourrait voter le budget.

« Les amis de M. Ferry opposeraient donc qu'on ne peut se séparer sans budget et ils proposeraient, en conséquence, de renvoyer les élections générales au mois de mai 1890.

« Les députés, qui tremblent de se retrouver devant le pays, saisiraient avec empressement la perche qui leur serait ainsi tendue.

« Les Chambres se prorogeraient et le tour serait joué.

« Du mois de septembre au mois de mai, M. Ferry tenterait de reprendre le pouvoir pour présider aux élections.

« On espère, de cette façon, en gagnant du temps, d'une part, et en profitant de la réussite de l'Exposition, venir à bout du boulangisme. »

L'Agence Havas avoue officieusement que les ambassadeurs seront presque tous absents de Paris dimanche et lundi ; mais il est fort probable que les chargés d'affaires des diverses ambassades assisteront à la cérémonie d'ouverture de l'Exposition.

« Assisteront », c'est-à-dire regarderont, comme tout le monde.

On sait que l'*Éclair* poursuit le procureur général Quesnay de Beaurepaire. Le ministre de la justice, en vertu des articles 481 et 482 du Code d'instruction criminelle, vient de saisir de cette plainte la Cour de cassation.

Londres, 3 mai.

Le comte et la comtesse Dillon ont quitté Bruxelles se rendant à Londres.

C'est à neuf heures du soir que M. Bourée recevra dimanche les membres de la colonie française dans les salons de l'ambassade.

Plus de 500 personnes ont souscrit au banquet qui doit précéder la réception.

On croit que M. Boulanger lancera un manifeste après les fêtes du Centenaire, c'est-à-dire lundi.

### L'incendie des magasins des Beaux-Arts

L'avant-dernière nuit, vers une heure et demie, une lueur immense éclaira tout d'un coup l'horizon du côté du Champ-de-Mars et, comme une traînée de poudre, le bruit se répandit sur les boulevards que l'Exposition était en feu.

Heureusement, la nouvelle était inexacte, quant au lieu du sinistre.

Le feu s'était déclaré, rue Lafontaine, à Auteuil, dans les magasins dépendant du service

des Beaux-Arts. C'est là que sont déposés les mâts, les drapeaux, les écussons, les ballons, les motifs décoratifs qui servent aux fêtes nationales.

L'incendie, alimenté par ces matériaux essentiellement inflammables, prit, en quelques instants, des proportions formidables. Les dépôts de feu de Bengale furent atteints et une énorme colonne de flammes multicolores monta dans les airs, illuminant tous les environs d'une clarté à la fois grandiose et sinistre. On eût dit un vaste cratère, d'où s'élançait, avec des gerbes de feu, une véritable pluie de papier brûlé, produite par la combustion de dix mille ballons d'illumination.

Dès que les flammes furent aperçues, l'alarme fut donnée par les passants. Des gardiens de la paix accoururent, tandis que l'on avertissait différents postes de pompiers.

Le gardien Willaume, d'Auteuil, pénétra le premier dans les bâtiments et se rendit tout d'abord à l'écurie, où se trouvaient deux chevaux. Il fut assez heureux pour les sauver au péril de sa vie, car, au moment où il quittait l'écurie, le plafond s'effondra et le brave gardien était contusionné au visage et aux mains.

Bientôt arrivèrent les pompiers de Grenelle et de Passy avec leurs pompes à vapeur et leurs dévidoirs.

Un grand hangar et deux ailes ne formaient plus qu'un vaste brasier.

On a dû se borner à préserver les corps de bâtiments voisins, notamment celui connu sous le nom de « musée », et qui renferme les collections de nos tapisseries nationales qui valent plusieurs millions.

Les pompiers ont vigoureusement attaqué le feu. A trois heures et demi du matin, tout danger était conjuré.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 2 mai

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le comte de Maillé.

M. le président lit une lettre de M. Bruas, démissionnaire, qui remercie le Conseil général des marques de sympathies que l'assemblée vient de lui témoigner à l'ouverture de la session.

Les vigneron de l'arrondissement d'Angers, situés sur la rive droite de la Loire, demandent au Conseil qu'il soit créé une quatrième pépinière de plans américains entre Saint-Barthélemy et Vernantes, attendu que le terrain de cette partie de l'arrondissement diffère beaucoup du terrain de la rive gauche. Le Conseil donne un avis favorable.

Le Conseil répartit une somme de 900 francs entre trois écoles libres.

Le préfet s'empresse de faire ses réserves.

Relativement à la destruction des hannetons, il est décidé que M. le préfet enverra une circulaire aux maires du département à ce sujet, que le département paiera la moitié des frais

faits par les communes pour la destruction des hannetons. Une prévision de crédit de 5,000 francs est votée à cet effet.

#### PONT DE MONTSOREAU

M. Grignon, au nom de la quatrième commission, lit son rapport sur le pont de Montsoreau. D'après le projet de M. l'ingénieur en chef, l'emplacement du pont serait fixé, sur la rive droite, à l'extrémité du chemin de grande communication n° 35, à peu de distance de Varennes, et, sur la rive gauche, entre Montsoreau et Turquant.

Le pont métallique, à travées de 50<sup>m</sup>, aurait entre les culées 572<sup>m</sup>.50.

La dépense est évaluée pour le pont à 600,000 fr. et pour les levées d'accès à 430,000 fr., en prolongeant la levée d'accès sur la rive gauche jusqu'au sommet du coteau de la Vignole, de manière à permettre de continuer cette amorce par un chemin qui, à travers les landes de Fontevault, relierait le pont projeté avec la route de Montreuil à Fontevault, et établirait ainsi une communication directe avec toutes les communes de la rive gauche.

D'après le rapport de M. le préfet, la dépense devrait être supportée pour 1/5 par les communes, pour 1/4 par l'État et pour le surplus par le département qui a déjà voté, en 1885, 300,000 fr.

M. le rapporteur conclut à ce que l'administration soit invitée à faire dresser par le service vicinal le devis du chemin qui doit servir de prolongement à la levée d'accès de la rive gauche, chemin évalué approximativement à 50,000 fr., ce qui porterait la dépense totale à 780,000 fr. — à consulter les communes intéressées, tant du département de Maine-et-Loire que du département d'Indre-et-Loire sur le contingent qu'elles pourraient fournir et à solliciter enfin le concours de l'État.

M. Albert Bruas, représentant du canton N.-E. de Saumur, appelle l'attention du Conseil sur la grande utilité et les nombreux avantages du pont projeté, au point de vue des communes, du département et de l'État qui y est intéressé en raison de la proximité de la Maison centrale de Fontevault.

Il demande à M. le préfet, dans le but d'accélérer la solution de cette affaire, de vouloir bien consulter dès à présent les communes intéressées tout en faisant faire les études complémentaires par le service vicinal.

M. le préfet exprime le regret que le département n'ait pas, dès à présent, augmenté sa part contributive.

M. Guibourg, président de la commission, répond que le département, avant de se décider à voter une nouvelle subvention, doit connaître d'une part le montant total de la dépense, et d'autre part les subventions des communes, de l'État et même de la Compagnie d'Orléans, la-

quelle devra profiter de l'augmentation du trafic de la gare de Varennes.

M. Bruas fait remarquer qu'il ne résulte ni de la discussion, ni du rapport que le département qui maintient pour le moment sa première subvention de 300,000 fr., se refuse à l'augmenter si cela est nécessaire.

Ce point est évidemment réservé et ne pourra être tranché que dans une session ultérieure.

Après des observations présentées par le rapporteur et par M. Gigot, les conclusions de la commission sont adoptées.

A l'une des dernières séances, M. Bodinier avait déposé une protestation contre l'augmentation des contributions qui est résultée en 1889 de la nouvelle évaluation des propriétés bâties.

Le Conseil général émet le vœu que l'administration supérieure des contributions directes s'inspire des sentiments de modération édictés dans la circulaire de M. Fallières concernant la répartition des impôts. Il décide en outre que la protestation de M. Bodinier contre l'augmentation d'impôts sera inscrite au procès-verbal.

Le préfet dit que les paroles de M. Bodinier étaient acrimonieuses, qu'il n'y a pas eu augmentation d'impôts, mais une répartition différente.

M. Bodinier dit que dans ses réclamations il n'y avait aucune acrimonie. Si l'augmentation d'impôt n'existait pas, il ne l'eût pas signalée. En protestant comme il l'a fait, il s'est uniquement inspiré des intérêts des contribuables.

M. le préfet ne réplique pas.

#### PROSPÉRITÉ SOUS LES RÉPUBLIQUES

Loin de développer la richesse de la France, la Révolution l'anéantit. Dix ans après la Révolution, au moment où Bonaparte allait prendre le pouvoir, la France était ruinée. Ce n'est qu'au bout d'un demi-siècle, sous le règne de Louis-Philippe, que le mouvement commercial de la France atteignit le chiffre de 1788.

Le mouvement réformateur inauguré par la Lettre royale du 24 janvier 1789, s'il était resté régulier et pacifique, ne pouvait que favoriser le développement de la richesse et la diffusion du bien-être dans toutes les classes de la population, en débarrassant la société française d'une foule d'entraves gênantes et en donnant un large essor à l'initiative individuelle. Mais l'ère de violences qui a suivi, en substituant au caractère réformiste du magnifique mouvement de 1789 un caractère révolutionnaire, a arrêté pour un temps tout progrès et amené une énorme dépréciation du capital que possédait la France sous l'ancien régime.

Ce sont les gouvernements conservateurs qui ont créé et développé la richesse de la France. Les gouvernements républicains, qui se réclament des idées révolutionnaires, l'ont dil-

pidée. Sous le rapport de la prospérité matérielle, les périodes pendant lesquelles les républicains ont eu le pouvoir, ont toujours été des périodes de déficit. (Union de l'Ouest.)

#### LA GYMNASTIQUE DANS L'ÉCOLE

M. Marey, de l'Institut, vient d'adresser au ministre son rapport sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles. Ce document, que son étendue ne nous permet pas de reproduire, est de nature à intéresser vivement tous ceux qui s'occupent des questions d'éducation.

Il en ressort deux enseignements importants, dont nous nous doutions un peu :

1° On nous a trompés jusqu'ici avec toutes les découvertes sur la gymnastique. Il faut en revenir à la vieille méthode naturelle (celle des collèges catholiques), qui consiste à faire jouer les enfants. La gymnastique artificielle ne doit arriver qu'après, pour perfectionner quelques muscles ; 2° l'exercice au fusil est absurde, et les bataillons scolaires sont jugés.

#### CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Voici la composition de la Chambre de discipline des Notaires de l'arrondissement de Saumur, pour l'exercice 1889-1890 :

#### MM.

Denieau, notaire à Allonnes, président.

Tessier, notaire à Doué, syndic.

Doussain, notaire à Doué, rapporteur.

Le Baron, notaire à Saumur, secrétaire.

Breton, notaire à Varennes, trésorier.

Fouché, notaire à Saint-Georges-le-Thourel,

et Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, membres.

#### Le 5 mai à Saumur

En exécution des prescriptions d'une dépêche de M. le ministre de la guerre, trois salves d'artillerie, de 21 coups de canon chacune, seront tirées à Saumur, pour la célébration de la fête du 5 mai, savoir :

La première à 8 heures du matin, la deuxième à midi, la troisième à 8 heures du soir.

#### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Nous rappelons que la Musique municipale se fera entendre demain dimanche 5 mai, à 8 heures du soir, dans le Square du théâtre, à l'occasion de la fête du Centenaire.

Le programme n'a pas été publié, mais il n'est pas douteux que la Marseillaise sera obligatoire dans cette circonstance.

Demain dimanche, également, aura lieu l'assemblée annuelle de la Croix-Verte.

BAUGÉ. — Fête du Centenaire. — Aujourd'hui samedi 4 mai, au soir, la retraite sera battue dans les divers quartiers de la ville, et

des salves d'artillerie seront tirées sur la place du Château.

Demain dimanche 5 mai, jour de la fête, salves d'artillerie à 6 heures du matin.

A 9 heures, à la mairie, distribution de secours aux familles indigentes.

A 3 heures du soir, sur la place du Château, nouvelles salves d'artillerie.

Revue de la compagnie de sapeurs-pompiers et du bataillon scolaire.

Distribution de drapeaux offerts par la municipalité aux écoles communales de garçons, et d'une médaille commémorative aux écoles de filles.

Pendant cette revue, la musique municipale se fera entendre.

A 8 heures du soir, sur la promenade du Mail, lancement d'un ballon.

Concert par la musique municipale.

A 9 heures 1/2, sur la place du Château, feu d'artifice.

A 10 heures, grande retraite aux flambeaux et feux de bengale dans les divers quartiers de la ville.

#### FLEUR D'OPPORTUNISME

On nous l'avait bien dit, écrit le *Petit Courrier* d'Angers, nous l'espérons un peu, mais nous n'osions y croire tant la chose nous paraissait invraisemblable et bouffonne.

Et pourtant cela est.

Le candidat officiel aux élections générales sera, pour l'arrondissement de Baugé... M. Benoist.

— Qui ça, Benoist ?

— Eh bien ! Benoist, l'ancien Benoist, le vrai Benoist, le seul Benoist, l'ex-sous-préfet Benoist, Benoist qui est encore conseiller général, — pour trois mois, pas plus — Benoist, le blackboulé aux élections de 1885, qui s'est fait nommer receveur particulier quelque part, très loin,

« Là bas, là bas,  
Tout au bout de la terre ».

Benoist qu'on a cru perdu, Benoist enfin que la préfecture vient de retrouver pour la circonstance.

Le fait est certain.

M. Benoist sera candidat officiel, gouvernemental, Ferryste, parlementaire et opportuniste — opportuniste surtout — cinq qualités, dont une seule suffirait, à l'heure actuelle, pour faire échouer un candidat, même moins... fatigué que M. Benoist.

Nous raconterons en temps utile l'histoire politique de cette fleur d'opportunisme que M. Ferry voudrait rattacher à sa boutonnière.

Il nous suffira de rappeler, pour l'instant, que M. Benoist est l'incarnation même du régime qui a conduit la France au point où elle est, que M. Benoist représente l'opportunisme dans toute sa splendeur et que M. Benoist a été et serait encore un des mamelucks de Ferry. Il faut que le gouvernement soit bien à court

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE I<sup>er</sup>

C'était un homme immensément riche que Julien Landry ; et ce maître de forges s'enorgueillissait, à juste titre, de la haute réputation dont jouissaient ses pièces de fer. On parle beaucoup de la morgue aristocratique, des dédains affectés de l'ancienne féodalité guerrière ; mais pas un chevalier bardé et cuirassé du moyen âge n'eût pu rivaliser d'arrogance avec ce puissant seigneur de l'industrie métallurgique. Eussiez-vous travaillé toute votre vie pour acquérir grades et sciences ; fussiez-vous poète, musicien ou peintre ; en un mot, eussiez-vous reçu du ciel ce don presque divin de charmer, de consoler et d'élever l'âme humaine, Julien Landry se montrait peu sensible à tous ces trésors de l'intelligence. Il avait une manière à lui de regarder les inspirés de l'art, en avan-

çant la lèvre inférieure, qui ressemblait fort au mépris.

Artiste ! Quelle intonation de dédain suprême en prononçant ce mot.

— Vie d'artiste, vie de misère ! disait-il avec conviction.

Pour ceux dont le front à demi chauve était enfin ceint de lauriers, il montrait, cependant, quelque condescendance, car il mesurait le degré du talent à la cassette bien remplie ; mais jamais, aux yeux de l'industriel, vers byroniens ou shakespeariens, tragédies antiques ou fines comédies, symphonies de Beethoven, ce roi de l'harmonie, ou peintures au brillant coloris, n'égalerait les beautés d'un bloc de minerai incandescent, roulant dans les moules, ou la musique des bruyants marteaux retombant en cadence sur de colossales barres de fer rougi. Non, vraiment, en dehors des fabriques, des machines, des instruments forgés, des cotes de Bourse et des capitaux placés à de gros intérêts, rien au monde n'avait ni importance, ni utilité.

Cette manière d'envisager les choses de ce monde expliquera facilement la furieuse colère qui, en ce soir de mai, mettait un foudroyant éclair dans les yeux, déjà très vifs, du maître

de forges, et deux rides saillantes au bas du front étroit et bombé, indice d'une volonté indomptable. La bouche, à demi cachée par une moustache drue et serrée, laissait échapper ces aimables épithètes :

— Imbécile ! stupide ! ah ! l'ingrat !

Le maître de forges marchait nerveusement dans l'allée d'acacias formant avenue à la fabrique. Le sable criait sous sa lourde botte, tandis que, de ses doigts crispés, il brisait d'innocentes brindilles. Tout à coup, il interrompit sa marche, et son œil perçant s'arrêta sur un grand jeune homme aux cheveux blonds, à la taille bien prise, au regard droit, au front large, purement modelé, ayant quelque chose de correct et de vaillant à la fois dans toute sa personne.

Ce neveu du riche industriel avait grandi à l'ombre de la fabrique et au bruit des puissants marteaux ; mais cette musique du fer martelant le fer n'avait jamais séduit David Broze. Il aimait d'autres mélodies que, sans cesse, une voix mystérieuse lui murmurait à l'oreille.

Le nouveau venu s'approcha de l'industriel, et, d'un accent grave et contrit :

— Mon oncle, dit-il, je regrette les paroles

un peu vives échangées ce matin. Je vous demande pardon d'avoir oublié, un instant, le respect que je vous dois.

A ces mots, Julien Landry se pacifia quelque peu, et un éclair de triomphe passa dans ses yeux d'un noir de jais.

— Je savais, dit-il, que je t'aurais maté. Ah ! mon garçon, j'en ai réduit de plus indomptables que toi. Alors, tu deviens raisonnable. Tu restes à l'usine. Tu consens à prendre intérêt à mes entreprises commerciales. C'est bien. Fais du zèle. Suis mes conseils, et, à trente ans, tu seras mon associé. Belle position. Fortune assurée. Allons, c'est entendu, notre lutte est finie.

Il tendait sa large main, mais son neveu ne la prit point. David fit au contraire un geste de négation. Il était très pâle, mais jamais résolution plus ferme et plus ardente ne resplendit sur un visage humain, tandis que, d'une voix bien timbrée et pleine de respect, il répliquait :

— Vous vous méprenez, mon oncle. Je viens vous faire amende honorable... Mais renoncer à ma vocation artistique : impossible. J'y tiens plus qu'à ma vie. Je vous l'ai dit, je suis résolu à quitter les forges et à me rendre à Pa-



**ACTE DE SOCIÉTÉ**

SUIVANT ACTE reçu par M<sup>rs</sup> BRUNET et BLANCHET, notaires à Angers, les 20 et 22 avril 1889, enregistré,

M. MICHEL TAVEAU, négociant, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

M. HENRI RUE, négociant, demeurant à Saumur, rue Daillé, n° 7,

Et M. GEORGES-LÉON-SIGISMOND GAUTRON, clerk d'avoué, demeurant à Angers, rue du Cornet,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation des commerces et industries des liqueurs, spiritueux et alcools.

La durée de la Société a été fixée à 20 années à partir du 4<sup>er</sup> mai 1889.

La raison et la signature sociales sont : Taveau et C<sup>o</sup>.

Chacun des associés a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société.

Le siège social est à Saumur, rue Daillé, n° 7.

Le capital social est fixé à 90,000 francs fournis par tiers ou 30,000 francs par chaque associé.

Des expéditions de cet acte ont été déposées, le 4 mai 1889, au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et au greffe de la Justice de paix du canton Sud de Saumur. (438)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE VASTE REMISE**

Avec Cave voûtée dessous

Jardin très bien planté et en plein rapport.

Le tout situé à proximité de l'église de Nantilly et d'une contenance totale de 10 ares environ.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

**A VENDRE JOLI PONEY**

bai, 1<sup>er</sup> 42, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais; occasion.

S'adresser au bureau du journal.

**Tribunal de commerce de Saumur**

**FAILLITE DESGUIRAUD**

Les créanciers de la faillite Desguiraud, Emile, marchand de vins à Saumur, sont invités à remettre au syndic, M. Proust, expert-comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe de commerce contre récépissé.

La vérification des créances commencera le mardi 28 mai 1889, à 10 heures du matin, en présence de M. Girard, juge-commissaire, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN. (439)

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES;

2<sup>o</sup> MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant: comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bocaux, balances, etc.

Le tout en parfait état.

S'adresser à M. L. BONNEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

**A VENDRE**

Un grand et beau PORTAIL EN CHÈNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. COURÉ, photographe. (341)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean  
**PETIT APPARTEMENT**

SUR LA COUR,  
Place de la Bilange, 23,  
hôtel Blancner.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

**A VENDRE**  
**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS  
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

**MODES & ROBES**

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

**M LLES LEMARIÉ SŒURS**

28, rue de la Tonnelie

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

**GRAND CHOIX DE CHAPEAUX** des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

**CAPOTES DE BÉBÉ** depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations. Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

**LA VELOUTINE**  
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
**ADHÉRENTE & INVISIBLE**  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
Se défier des Imitations et Contrefaçons  
**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875  
9, Rue de la Paix, PARIS

**AVIS**  
M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les **VIDANGES** aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.  
S'adresser à l'Usine. (259)

**A CÉDER APRÈS DÉCÈS**  
**Un Fonds de M<sup>d</sup>. Tailleur**  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

**ON DEMANDE un garçon**  
de magasin, muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**  
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR  
**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**  
Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.  
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.  
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.  
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.  
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos  
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions, aux conditions les plus avantageuses.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	87 37	ACTIENS		Nord	1820	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	380
3 0/0 amortissable	89 50	Banque de France	4240	Orléans	1375	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	469 50
4 1/2 1883	105 42	Banque d'Escompte	540	Quest.	970	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	479
		Comptoir d'Escompte	432 50	Compagnie parisienne du Gaz	1365	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	465
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1330	Transatlantique	612 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	389
Oblig. 1855-60 3 0/0	532	Crédit Industriel et Commercial	585	Canal de Panama	50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	463
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	695	Suez	2450	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	412	Dépôts et Comptes courants	600	Autrichien 4 0/0 or.	93 60	Est 3 0/0 anc. r. à 500	409 50
— 1871 3 0/0	403	Société Générale	468 75	Dettes d'Egypte 6 0/0	475	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	415 75
— 1875 4 0/0	522 50	Est	845	Extérieur 4 0/0	77	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	413
— 1876 4 0/0	525	Paris-Lyon-Méditerranée	1411 25	Hongrie 4 0/0 or.	88	Nord 3 0/0 r. à 500	420
— 1886 3 0/0	393 50	Midi	1230	Italie 5 0/0	97 45	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	416
Bons de liquidation	522 50			Portugal 4 1/2		Quest 3 0/0 anc. r. à 500	415

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hotel-de-Ville de Saumur 188  
Certifié par l'imprimeur soussigné,  
LE MAIRE,